



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS** **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 janvier 2020**

### **↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à la majorité moins une abstention, le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)**

Le SDIA a pour objectif de fixer des orientations à moyen-long terme (2030-2040) pour la gestion, le développement et la valorisation durables du patrimoine foncier et immobilier.

Il permet de dialoguer avec les partenaires institutionnels, de porter les intérêts de l'établissement et de participer aux démarches d'études, prospectives et réglementaires dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme : Projet Partenarial d'Aménagement Bordeaux Inno Campus, Plan Local d'Urbanisme...

Il permet aussi d'encadrer les dispositions des Schémas Pluriannuels de Programmation Immobilière (SPSI), de constituer un socle de références pour les interventions plurisectorielles dans les domaines de l'immobilier et l'aménagement : équipement numérique, éclairage, gestion de l'eau...

Le SDIA s'inscrit dans la continuité de l'Opération Campus et des opérations associées, il propose des réponses aux besoins non résolus en locaux pour l'enseignement et la recherche et envisage l'aménagement du site pessacais comme un quartier vivant toute l'année

Il cherche également à ouvrir l'Université sur la ville et propose une mise en valeur durable de l'environnement, en aménageant l'Esplanade des Antilles pour faire de la place aux piétons et aux cycles. Il propose de valoriser le parc linéaire pour sécuriser, requalifier le cadre de vie, conforter l'exemplarité de l'établissement et innover dans la gestion durable de la ressource en eau

### **↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2016-2020**

Le SPSI est un document obligatoire, il est la traduction opérationnelle du SDIA pour une période de 5 ans. Le cadrage de la démarche a été réalisé par une circulaire du Premier ministre du 16/09/2016. Le projet de SPSI doit être transmis et recevoir un avis du rectorat et de la région. Il est validé par la Direction Immobilière de l'Etat (DIE). Il est enfin être soumis au conseil d'administration. Il doit comprendre un volet diagnostic et un volet stratégique.

Le volet diagnostic a été établi après une étude approfondie de l'ensemble des bâtiments. Il fait apparaître notamment, un coefficient de vétusté trop important sur bon nombre de bâtiments et un déficit de surfaces pour quasiment toutes les missions et en particulier pour l'enseignement et la vie de campus

Le volet stratégique fait apparaître les objectifs suivants :

- Diminuer l'indice de vétusté physique global en dessous des 10 %. Pour cela il est nécessaire d'éliminer les principaux risques encourus sur le patrimoine immobilier (sécurité incendie, accessibilité) et d'améliorer les performances énergétiques
- Mener une étude pour formaliser les besoins et la faisabilité de l'extension du parc immobilier
- Continuer les aménagements d'espaces d'accueil et de vie étudiante
- Formaliser les besoins exprimés pour accueillir les équipes de recherche, notamment en archéologie

Les principales sources de financement sont l'opération Campus, le CPER et les ressources propres de l'établissement (prélèvement sur le fonds de roulement).

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, (3 voix contre, 0 abstention, 23 voix pour) les capacités d'accueil des parcours MEEF second degré**

Capacité totale de la mention	250
Parcours :	
Histoire-Géographie	60
Lettres	45
Allemand	10
Anglais	50
Arts plastiques	25
Espagnol	35
Musique	10
Italien	10
Basque	5

Les capacités votées sont supérieures par rapport aux effectifs de l'année en cours.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les critères d'évaluation des dossiers relatifs au congé pour projet pédagogique**

Le congé pour projet pédagogique est mis en place officiellement pour la première fois en 2020. Six possibilités sont accordées à l'Université par le ministère. Le dispositif, géré entièrement au niveau local, fera l'objet d'une communication dans les prochains jours.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, les modifications des statuts de l'IJBA**

Les modifications sont relatives à : une mise en conformité avec les règles de la parité ; des modifications dans la liste des personnalités extérieures ; des précisions sur les questions de quorum.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention relative au PIA Territoires d'Innovation Pédagogique « ACCES »**

Le projet ACCES a été déposé par les co-porteurs en janvier 2019 : l'Université de Bordeaux (coordinateur), l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour – le rectorat de l'Académie de Bordeaux – la CCI Nouvelle-Aquitaine. Le projet a reçu le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine

L'objectif principal du projet ACCES est de réduire les inégalités géographiques et sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur dès lors qu'elles pèsent sur les choix d'orientation et les conditions de réussite des parcours d'études.

Les axes du projet sont les suivants :

- Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs parties prenantes de l'orientation dans les territoires d'expérimentation et dans l'académie
- Améliorer la production et le partage de la connaissance des trajectoires postbac des lycéens
- Aider les lycéens et leurs familles à appréhender le continuum entre formations – compétences – métiers
- Créer et améliorer les passerelles entre les mondes de l'enseignement secondaire et de

l'enseignement supérieur pour faciliter les choix d'orientation et la transition

- Mettre le numérique au service de l'orientation en complétant l'offre d'information et d'accompagnement existante par des outils innovants répondant aux usages des lycéens

Le budget global du projet sur 10 ans est de 16 165 526 euros dont 10 807 526 d'apports des partenaires sous forme de valorisation des salaires des acteurs engagés. La subvention PIA est de 5 358 000 euros, elle se répartit comme suit :

-part UB + frais de missions, gestion et déplacements ventilés annuellement .....	3 168 915
-part UBM .....	1 366 380
-part UPPA .....	735 160
-part CCI.....	87 552

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un additif à la délibération relative aux tarifs 2019/2020.**

Ces nouveaux tarifs concernent les préparations aux concours mises en place par l'IJBA

✚ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, des admissions en non-valeur pour un montant total de 243.16 euros**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec :**

- L'université de Wuhan (Chine) : une convention cadre, une convention d'application relative à la mobilité enseignante et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Université de Jinan (Chine) : une convention cadre et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Université G. D'Annunzio de Chieti Pescara (Italie) : une convention cadre